

L'autre décret prévoit la convocation d'une nouvelle législature et l'émission d'une proclamation datée du 30 avril 1949 convoquant le nouveau Parlement et ordonnant l'émission de mandats pour la tenue d'élections générales, en vue d'élire des personnes qui agiront comme membres de la Chambre des communes. Lesdits mandats d'élection seront datés du 30 avril 1949 et fixeront au 27 juin 1949 le jour de la tenue du scrutin pour lesdites élections. Les mandats devront être renvoyés le 25 août 1949.

Il est également prévu qu'une proclamation soit émise en date du 30 avril 1949, convoquant le Parlement à se réunir le jeudi premier septembre 1949 dans la ville d'Ottawa. Il s'agit là bien entendu, de la convocation pour la forme du nouveau Parlement. Ce sera au gouvernement formé après les élections de décider quand il faudra réunir le Parlement pour l'expédition des travaux. Son Excellence entend émettre ces proclamations dès que seront terminés les travaux de la présente session et que la Chambre se sera prorogée.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY"

M. W. A. Robinson (Simcoe-Est) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du bill n° 238, tendant à constituer en corporation l'*Interprovincial Pipe Line Company*.

(La motion est adoptée et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Golding, passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1 (constitution en corporation).

M. Gibson (Comox-Alberni): Hier soir, au cours de ses observations, le député de Rosetown-Biggan a dit que la Chambre n'avait pas eu l'occasion d'étudier la mesure à fond parce qu'on se hâtait afin que la prorogation ait lieu aujourd'hui. Je me demande si les honorables députés ont eu l'occasion d'étudier certains aspects inhérents au transport du pétrole et du gaz?

Les députés se souviennent qu'hier soir, j'ai appuyé un projet d'amendement présenté par la C.C.F. Je ne voudrais pas quitter la Chambre sans profiter de l'occasion qui m'est offerte de corriger l'impression qu'on a pu avoir. En effet, je n'ai jamais songé à me repentir et à me faire socialiste.

A mon sens, voter du côté des socialistes, c'est appuyer les principes qu'ils préconisent. En accédant au pouvoir, les socialistes s'empresseraient d'enlever les moyens de production des mains de l'entreprise privée. Je puis assurer au comité que je n'appuie pas

[Le très hon. M. St-Laurent.]

un tel principe. Dans ma circonscription, le monsieur qui se porte candidat sur le plan provincial est tenant de ce principe. Si mes bons amis veulent le répudier, je serai très heureux d'en porter la nouvelle chez nous.

M. Knowles: Nous ne répudions personne. Je rappelle simplement que l'article 1er du bill à l'étude ne donne guère le droit de parler des élections en Colombie-Britannique.

M. Gibson (Comox-Alberni): Il y a un principe très important en jeu. J'ai protesté hier soir contre ce qui me semblait un lamentable défaut d'imagination chez les directeurs du National-Canadien. Ce réseau a parmi ses attributions le transport des voyageurs et des marchandises: charbon, pétrole, gaz, etc.

Or les administrateurs de ce chemin de fer permettent à ce nouveau mode de transport de s'établir le long de ses voies. Des sociétés privées en seront les propriétaires, ce qui fait que le transport de ces denrées, extraites en quantités énormes de nos régions septentrionales, leur permettra de réaliser d'immenses bénéfices. Je souhaite sincèrement que le transport soit assez important pour donner des bénéfices considérables.

Je crois que les administrateurs des chemins de fer Nationaux,—je ne reproche rien au ministre des Transports,—ont failli à leur devoir. Je crois qu'ils ont fait montre d'une lamentable absence d'imagination en n'étudiant pas très attentivement cette proposition. Pour ma part, à l'exemple sans doute de tous mes collègues, j'aurais été heureux d'accorder le capital indispensable à l'aménagement de ces pipe-lines, ce qui aurait permis la perception de droits de transport très considérables.

Je suis fatigué de voter des fonds pour combler des déficits. J'aimerais que le National-Canadien étudie cette question attentivement avant de permettre à des sociétés privées d'installer des pipe-lines pour le transport du gaz et du pétrole sur son emprise. Il devrait examiner avec le ministre des Transports la possibilité de fournir ce moyen de transport lui-même.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 5 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 6 (pouvoir de construire et mettre en service des pipe-lines).

M. Knight: Je tiens à dire que j'approuve les paroles du représentant de Comox-Alberni. Les membres de notre groupe préféreraient que ce pétrole fût transporté par des pipe-lines possédés coopérativement ou étatisés, et